



Pourquoi écrire un nouveau Projet Associatif ?

Le premier Projet Associatif a été écrit pour les années 2007 à 2011.
C'est un outil qui a permis à tous, personnes accompagnées, familles, amis, bénévoles et professionnels, d'aller dans la même direction.

Le Projet Associatif 2007-2011 devient aujourd'hui un autre document, qui s'appelle
« Les fondements de l'Apei de Lens et environs ».



Un gros travail a été fait en 2012 pour écrire le nouveau Projet Associatif.
Il est écrit pour les années 2012 à 2017.

L'Apei de Lens et environs : c'est quoi ?

500 personnes adhèrent à l'Association :
être adhérent veut dire qu'on est membre de l'Association.
700 personnes sont accompagnées.
350 personnes travaillent pour l'Association.



A quoi sert l'Apei de Lens et environs ?

L'Apei de Lens et environs veut aider
les personnes en situation de handicap et leurs familles
à vivre bien et à connaître d'autres personnes dans la même situation.



Elle permet aux gens de se rencontrer, de s'aider.

Dans quelles villes agit l'Apei de Lens et environs ?

L'Apei de Lens et environs accompagne des personnes
qui habitent dans les 36 communes autour de Lens.

Les 13 établissements et services de l'Association sont répartis sur les villes de :
Lens, Bully-les-Mines, Grenay, Liévin, Loos-en-Gohelle.

Les personnes accompagnées par l'Association vivent tout autour de Lens.

Une conviction : malgré toutes nos différences,
«Il y a une richesse en chacun de nous»

Nous pouvons donc tous donner et recevoir.

On peut être tous heureux et rendre les autres heureux.

On peut tous être utile à soi-même et être utile aux autres.



L'Apei de Lens et environs a retenu 3 valeurs :

Le respect



La solidarité



L'action



Le nouveau Projet Associatif 2012-2017

Nous avons 3 défis à relever.

Pour chacun de ces défis, l'Apei de Lens et environs a écrit
4 fiches actions qui permettront de relever les défis.



Le premier défi est de faire en sorte que l'Apei de Lens
reste une Association de parents.

Il faut donc intéresser de nouveaux parents à être bénévole,
et pourquoi pas à devenir administrateur !



Le deuxième défi est de continuer à accompagner la citoyenneté
des personnes en situation de handicap, de polyhandicap et d'autisme.

La citoyenneté permet d'être reconnu comme membre
d'une société, d'une cité, et de participer à la vie politique.



Le troisième défi est lié aux changements qui touchent
les établissements et services de l'Apei de Lens et environs,
à cause de la loi, à cause du manque d'argent de la France,
à cause de l'évolution des besoins et attentes des personnes
en situation de handicap et de leurs familles.



Il faut s'adapter et toujours trouver de nouvelles idées.